

SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE



Saint-Laurent Blangy, le 4 Mars 2010

Monsieur Alain Perret
Directeur de la Sécurité Civile
87/95 Quai du Docteur Dervaux
92600 ASNIERES SUR SEINE

Nos réf. : 10061/CB-FL/03

Affaire suivie par Cyril Boisaubert

Monsieur le Directeur,

Les panneaux photovoltaïques fleurissent sur les toits des maisons et des bâtiments industriels et commerciaux depuis plusieurs années, essor renforcé par la mode écologique et les incitations fiscales.

Si la commission centrale de sécurité a récemment préconisé quelques mesures, les sapeurs-pompiers sont confrontés, en intervention, à des contraintes et des risques nouveaux :

- Mécanique, par le risque de chute du panneau ou de rupture lors de la progression d'un binôme sur le toit.
- Toxique, car les matériaux isolants installés sous les panneaux dégagent des fumées toxiques lorsqu'ils brûlent.
- Electrique, puisque nous sommes dans l'incapacité de stopper la production des panneaux.

Les recherches que nous avons effectuées auprès de collègues ne nous ont pas permis de répondre à nos interrogations et, de ce fait, d'avoir la certitude que la sécurité des intervenants sera assurée lors des missions. Certes quelques services départementaux d'incendie et de secours ont élaboré des directives opérationnelles, mais nous demeurons dans l'attente de consignes nationales.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Directeur, nous souhaiterions connaître la position de la Direction de la Sécurité Civile sur le plan de l'opérationnel comme sur celui de la prévention sur ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments respectueux.

Patrice BEUNARD
Président
Membre de la CNSIS
Membre du CSFPT

Adresser la correspondance à : M. le Président du S.N.S.P.P.
32, rue du Docteur Mellin – B.P. 14 – 62051 SAINT-LAURENT BLANGY Cedex
Tél. 24h. 03.21.48.93.34 - Télécopie : 03.21.24.91.22